



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/46/5
10 août 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-sixième session
Genève, 18 octobre 1999
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

Etabli par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

A l'analyse des perspectives de développement de l'économie palestinienne, sur laquelle s'est tout d'abord concentrée l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, a succédé le déploiement intégré des capacités techniques du secrétariat dans le cadre des activités de coopération technique, qui a comporté l'examen des aspects clés du commerce, du secteur financier et des services connexes palestiniens sous l'angle des politiques et des résultats. Le secrétariat a alors été mieux armé pour fournir en temps voulu et de façon efficace, l'assistance technique demandée par l'Autorité palestinienne. En dépit de l'évolution positive du cadre des politiques régissant l'activité économique depuis les accords israélo-palestiniens de 1993, les mauvais résultats persistants de l'économie palestinienne, surtout dans le domaine du commerce et des services connexes ont mis en relief les défis qu'il faudra relever. Ces considérations doivent inciter la communauté internationale à intensifier sans relâche l'assistance accordée au peuple palestinien afin qu'il renforce son économie et ses institutions. En conséquence, la CNUCED a élargi son programme d'assistance technique au peuple palestinien pour lui permettre de renforcer ses capacités effectives en matière d'élaboration et de gestion des politiques relatives au commerce international, à l'investissement et aux services connexes. Dans ce contexte, le secrétariat fournit actuellement une assistance dans six domaines et prépare une action dans six autres, dans le but d'établir avec la Palestine et les organisations internationales concernées une relation de coopération de plus en plus forte.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 3
I. COMMERCE, SECTEUR FINANCIER ET SERVICES PALESTINIENS : PROGRÈS ACCOMPLIS AU COURS DE LA PÉRIODE INTERIMAIRE ET DÉFIS À VENIR	4 - 28
A. Evolution récente de l'économie palestinienne	4 - 13
1. Ralentissement de l'économie face à la pression de la population et des actifs	4 - 6
2. Le déficit croissant de la balance commerciale pèse lourdement sur l'économie	7 - 9
3. Répartition géographique du commerce palestinien : problèmes chroniques et nouvelles tendances	10 - 13
B. Principaux progrès de la reconstruction et du développement de l'économie palestinienne	14 - 28
1. Environnement politique	15 - 17
2. Réalisations et tâches inachevées de la période intérimaire	18 - 23
3. Les défis imminents	24 - 28
II. L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN	29 - 61
A. Activités opérationnelles mises en route	31 - 44
1. Etude de faisabilité concernant l'établissement d'une zone industrielle à Naplouse	31
2. Promotion de la coopération entre l'Autorité palestinienne et l'Egypte et la Jordanie aux fins d'améliorer les services sous-régionaux liés au commerce	32 - 35
3. Programme de formation à la diplomatie du commerce international	36 - 37
4. Renforcement de l'efficacité commerciale : Pôle commercial palestinien de Ramallah	38 - 39
5. Directives pour la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce : TRAINFORTRADE	40
6. Directives concernant le développement durable de l'économie palestinienne : statut économique permanent israélo-palestinien	41
7. Promotion de l'investissement	42
8. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration douanière	43 - 44

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Paragrapes

B.	Activités opérationnelles envisagées	45 - 53
1.	Renforcement des capacités de gestion et d'analyse de la dette	46 - 47
2.	Renforcement des capacités administratives et institutionnelles pour l'exploitation du port de Gaza .	48 - 49
3.	Renforcement des capacités du secteur national des assurances	50
4.	Appui au développement des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)	51
5.	Séminaire sur l'achat et le commerce internationaux de produits alimentaires stratégiques	52
6.	Etablissement de séries statistiques sur le commerce international palestinien	53
C.	Mobilisation des ressources, harmonisation et coordination .	54 - 56
D.	Activités futures au titre du programme de travail du secrétariat pour 2000-2001	57
E.	Impact et évaluation	58 - 61
Tableau 1.	Commerce palestinien de marchandises (Cisjordanie et bande de Gaza), 1990-1998	
Tableau 2.	Assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien : Etat récapitulatif au 1 ^{er} août 1999	

Introduction

1. Conformément au mandat de la CNUCED en matière d'assistance au peuple palestinien, et comme le prévoit le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999, le présent rapport rend compte de l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien au cours de la période allant de juillet 1997 à juin 1999. Il est axé en particulier sur la tâche accomplie depuis 1998, compte tenu du rapport d'activités officieux préparé par le secrétariat pour la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement, qui fournissait des renseignements à jour sur les travaux relevant de ce programme 1/.

2. Depuis son lancement en 1985, le programme d'assistance au peuple palestinien, qui était axé sur l'étude et l'analyse des perspectives de développement durable de l'économie du territoire palestinien occupé 2/, s'est orienté vers le déploiement intégré et soutenu de toute la gamme des compétences techniques du secrétariat, dans le cadre des activités de coopération technique, appuyé par des études et des analyses des politiques appropriées. Cette évolution a cadré avec les nouvelles possibilités d'assistance concrète au peuple palestinien offertes par les accords israëlo-palestiniens intervenus depuis 1993. Il s'est agi en outre de l'évolution naturelle et utile d'un programme de travail qui avait posé des bases solides pour une coopération technique et une aide consultative en matière de politiques pertinentes et efficaces.

3. Depuis 1995, le "Programme of Technical Cooperation Activities in Support of Palestinian Trade, Finance and Related Services" 3/ (Programme d'activités de coopération technique à l'appui du commerce, du secteur financier et des services connexes palestiniens) a servi de cadre à une série de mission consultatives, de stages de formation et d'ateliers, organisés en réponse aux demandes d'assistance de différents ministères de l'Autorité palestinienne. Les études et analyses ciblées continuent de figurer au programme de travail du secrétariat, dans le contexte de projets spécifiques, de même qu'une partie du suivi de l'évolution de l'économie palestinienne, en particulier dans les domaines du commerce, du secteur financier et des services connexes. Le présent rapport rend brièvement compte des résultats économiques et commerciaux globaux enregistrés récemment, dans le contexte de l'évaluation des principaux progrès réalisés au cours de la période intérimaire et des défis que poseront la

1/ CNUCED. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Rapport d'activité (octobre 1997 - septembre 1998). TD/B/45/CRP/1. Genève, 9 octobre 1998.

2/ Conformément aux résolutions et aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, dont une décision toute récente de l'Assemblée générale relative à l'assistance au peuple palestinien adoptée à la 81^{ème} session plénière le 7 décembre 1998 (A/53/L.65), les termes bande de Gaza et Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, utilisés dans le présent rapport se rapportent au "territoire palestinien occupé". Par souci de concision, les termes "le territoire palestinien" ou "le territoire" sont également utilisés.

3/ Publié sous la cote UNCTAD/ECDC/SEU/11, Genève, 27 décembre 1995. Disponible en anglais seulement.

reconstruction et le développement de l'économie palestinienne. Il prépare ainsi le terrain à un examen approfondi de l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien au cours de la période 1998-1999 et des domaines où l'assistance devra se poursuivre pendant l'exercice biennal 2000-2001, ainsi qu'à une évaluation préliminaire de l'impact du programme.

Chapitre premier

COMMERCE, SECTEUR FINANCIER ET SERVICES PALESTINIENS : PROGRÈS ACCOMPLIS AU COURS DE LA PÉRIODE INTERIMAIRE ET DÉFIS À VENIR

A. Evolution récente de l'économie palestinienne

1. Ralentissement de l'économie face à la pression de la population et des actifs

4. Selon les estimations du Bureau central de statistique palestinien, la population de la Cisjordanie et de la bande de Gaza était en 1998 de 2 858 000 personnes en moyenne, soit un accroissement de 6,4 pour cent par rapport à l'année précédente ^{4/}. La participation de la population en âge de travailler à la population active (taux d'activité brut), de l'ordre de 42 pour cent, restait relativement faible. Selon l'estimation du Bureau central de statistique, la population active palestinienne comptait 585 000 individus en 1998, soit un accroissement de 5,9 pour cent par rapport à 1997. Le taux de plein emploi a atteint 78 pour cent en 1998 (contre 69 pour cent en 1997), ce qui laisse 91 000 personnes sans emploi (16 pour cent de la population active) et 38 000 personnes sous-employées (6,5 pour cent). D'après les prévisions du Bureau central de statistique, la population palestinienne résidente devrait dépasser les 3 millions de personnes au tournant du siècle, s'accroissant à un rythme annuel de 5,4 pour cent. Si l'on y ajoute les 3 millions de palestiniens expatriés, cette population constitue un formidable réservoir de ressources dans lequel la future économie palestinienne devrait pouvoir puiser.

5. Le produit intérieur brut (PIB) palestinien s'est accru, en prix courants, à un rythme moyen proche de 10 pour cent par an au cours de la période 1990-1996. Toutefois, la croissance nominale a connu des fluctuations considérables avec, certaines années, des taux négatifs. Selon des données récemment disponibles du Bureau central de statistique, le PIB atteignait 3 413 millions de dollars en 1996 ^{5/}. De 1 438 dollars en 1990, le PIB par habitant a reculé à 1 274 dollars en 1994, pour ne remonter qu'à 1 497 dollars en 1996. Le produit national brut (PNB) par habitant est tombé de 2 054 dollars en 1992 à 1 695 dollars en 1996, niveau qui restait inférieur à celui de 1987. Différentes estimations de la croissance réelle ont été publiées, dont les plus récentes indiquent une croissance réelle du PIB et du PNB de 1 et 2 pour cent respectivement en 1997, et de 3 et 3,5 pour cent respectivement en 1998. Si ces chiffres sont exacts, le revenu réel par habitant aurait donc augmenté en 1998 pour la première fois depuis le début de son déclin en 1993.

^{4/} Les données sur la population et la population active et les estimations du PIB/PNB pour 1997 et 1998 sont présentées dans le rapport du coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. *UNSCO Report*. Gaza, UNSCO, printemps 1999.

^{5/} Les chiffres de la période 1990-1993 ont été obtenus à partir de Halbach, A.J. *New Potentials for cooperation and trade in the Middle East*. Munich, Weltforum Verlag, 1995. Les chiffres de la période 1994-1996 proviennent du site web officiel du Bureau central de statistique palestinien.

6. L'économie palestinienne reste caractérisée par une structure déséquilibrée au profit des services, de la construction de logements et d'un secteur industriel traditionnel. Les services représentent de longue date 50 pour cent du PIB, bien que leur part ait été revue à la baisse à la lumière des nouvelles statistiques établies par le Bureau central de statistique. Le rapport du PIB au PNB a oscillé autour de 76 pour cent au cours de la période 1990-1992, pour passer à environ 86 pour cent durant les années 1993-1996. Un autre signe de déséquilibre de l'économie est la grande différence existant entre la consommation finale (estimée à 4 297 millions de dollars en 1996) et la production intérieure (3 413 millions de dollars), révélateur d'une évolution structurelle minime par rapport à la tendance historique selon laquelle la demande globale était alimentée non par l'expansion de la production intérieure mais par des sources de revenus extérieures. L'économie palestinienne reste dominée par la petite industrie artisanale et l'entreprise individuelle. L'investissement du secteur privé dans les biens de production reste faible. Alors que l'investissement total représentait environ 30 pour cent du PIB en 1996, la part du bâtiment, c'est-à-dire principalement le logement, dans ce total est de 77 pour cent. Cet état de choses est la résultante d'un ensemble de facteurs, dont l'incertitude politique, les restrictions à la libre circulation des personnes et des biens, les bouclages du territoire et le manque de facilités de crédit, malgré l'expansion spectaculaire du système bancaire depuis 1994. Les banques qui opèrent dans le territoire sont parvenues à mobiliser efficacement l'épargne intérieure, mais leur rôle d'intermédiaire financier demeure limité. Au milieu de 1998, les dépôts bancaires atteignaient 2 269 millions de dollars, alors que les facilités de crédit ne dépassaient pas 709 millions de dollars, dont 58 consistaient en découverts.

2. Le déficit croissant de la balance commerciale pèse lourdement sur l'économie

7. Les données disponibles confirment que si le secteur palestinien de l'exportation a décliné quant à son volume, à sa variété et à ses résultats, en revanche les importations se sont accrues et diversifiées. Cette expansion sans frein des importations est l'expression de nouveaux besoins de consommation et d'investissement, ainsi que d'opportunités commerciales lucratives pour les acteurs de l'économie palestinienne et des pays voisins. Néanmoins, les conséquences à long terme d'un déclin prolongé des exportations, ainsi que la structure actuelle du commerce extérieur palestinien, qu'il s'agisse de la composition de ses exportations ou de ses marchés, sont révélateurs de déséquilibres exigeant une grande attention au plan technique comme à celui des politiques. Dans leurs grandes lignes, les récents résultats commerciaux confirment l'accélération d'une tendance à la dégradation qui a débuté au cours des années 80. Depuis 1996, les problèmes chroniques ont pris des proportions critiques (voir tableau 1).

Tableau 1

Commerce palestinien de marchandises (Cisjordanie a/ et bande de Gaza), 1990-1998

Rubrique/année	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998
			b/				
Exportations (millions de \$)	231	292	243	326	340	381	444
- Dont vers Israël %	78.4	85.2	84.3	93.9	93.8	93.9	94.8
- Dont vers la Jordanie %	13.9	10.0	12.8	4.5	5.3	4.9	4.9
- Dont vers l'Égypte %	-	-	-	0.2	0.3	-	-
- Dont vers le reste du monde %	7.7	4.8	2.9	1.4	0.6	1.2	0.3
Importations (millions de \$)	843	1 260	1 075	1 690	2 017	2 164	2 723
- Dont en provenance d'Israël %	84.7	87.7	85.6	90.0	86.4	83.3	69.0
- Dont en provenance de Jordanie %	1.1	0.8	0.6	0.5	0.4	1.4	1.4
- Dont en provenance d'Égypte %	-	0.1	0.1	0.3	0.9	1.2	0.9
- Dont en provenance du reste du monde %	14.3	11.4	13.7	9.2	12.3	14.1	28.7
Exportations en pourcentage des importations	27	23	22	19	17	18	16
Balance commerciale (millions de \$)	-612	-968	-832	-1 364	-1 677	-1 783	-2 279
Exportations en % du PIB	10	11	9	10	10	10	n.a.
Importations en % du PIB	37	46	41	54	59	58	n.a.
Déficit commercial en % du PIB	27	35	32	44	49	48	n.a.

Sources : Pour 1990, Halbach, A.J. *New Potentials for cooperation and trade in the Middle East*. Munich, Weltforum Verlag, 1995.

Pour 1992, 1994 et 1995, estimations du secrétariat de la CNUCED (voir UNCTAD/GDS/SEU/2).

Pour 1996-1997, Bureau central de statistique palestinien, statistiques du commerce extérieur et du PIB : site web officiel du Bureau central de statistique.

Pour 1998, estimations de la balance des paiements de l'Autorité palestinienne, Ministère des finances, Direction générale des douanes et des impôts de consommation, et Bureau central de statistique.

Notes : a/ Non compris Jérusalem-Est

b/ Les estimations relatives à 1994 sont les moins fiables de la période.

8. Les importations de marchandises sont estimées à 2 723 millions de dollars en 1998, contre 444 millions pour les exportations. Depuis 1990, la valeur des importations a augmenté plus vite que celle des exportations. Le rapport entre les importations et le PIB, qui était supérieur à 40 pour cent en 1980, est tombé au-dessous de 25 pour cent en 1987 et a continué de baisser pour se

stabiliser depuis 1990 au niveau historiquement bas de 10 pour cent environ. Il s'agit là d'une évolution structurelle négative de l'économie, qui pourrait cependant encore être renversée si la croissance des exportations se voyait soutenue par l'investissement à la fois intérieur et étranger et par une plus grande diversification de la production industrielle et agricole.

9. Une caractéristique persistante de l'économie palestinienne est l'important déficit commercial, qui constitue un fardeau considérable pour une économie de faible taille. Ce déficit s'est accru de plus de 300 pour cent en huit ans, pour atteindre en 1998 un montant estimé à 2 279 millions de dollars. Depuis 1992, les exportations représentent moins de 23 pour cent des importations et, au cours des années 1996-1998, elles sont tombées à leurs plus bas niveaux historiques, soit en moyenne 17 pour cent. Le rapport entre le déficit commercial et le PIB a augmenté de 30 pour cent en 1990, passant à plus de 50 pour cent depuis 1995, alors que les importations représentent près de 60 pour cent du PIB. Le déficit de la balance des biens et des services non facteurs, estimé à 1 976 millions de dollars en 1997, a été en partie compensé par les revenus des travailleurs palestiniens employés en Israël, qui se sont élevés à 588 millions de dollars en 1997. Les envois de fonds et les transferts courants estimés à 683 millions de dollars en 1997, contribuent aussi à couvrir ce déficit. Ces facteurs ont permis de ramener le déficit de la balance courante à 680 millions de dollars en 1997, alors qu'historiquement il ne dépassait pas 100 millions de dollars.

3. Répartition géographique du commerce palestinien : problèmes chroniques et nouvelles tendances

10. la concentration géographique du commerce palestinien, dont le principal partenaire est Israël, s'est renforcée à plusieurs égards depuis 1990. Si cette tendance correspond à l'évolution à long terme de la répartition géographique du commerce extérieur palestinien découlant de l'union douanière en vigueur jusqu'à 1993, elle s'est toutefois encore accentuée depuis l'adoption en 1994 de l'union douanière négociée. La valeur du commerce avec les partenaires autres qu'Israël a baissé jusqu'à 1997, tandis que la part de ce commerce a aussi reculé depuis 1990. Israël a fourni, entre 1990 et 1998 (ainsi que pendant la plus grande partie des années 80), 85 à 90 pour cent des importations palestiniennes. Les importations palestiniennes en provenance d'Israël sont ainsi passées de 1 500 millions de dollars en 1995 à 1 890 millions de dollars en 1998. L'imposition des droits de douane israéliens sur la plupart des produits importés par l'Autorité palestinienne a fait augmenter les prix des produits importés par rapport à ceux des produits israéliens identiques, ce qui a eu pour effet de limiter la demande d'importations en provenance des pays arabes.

11. Ce n'est que depuis 1997 que ces tendances se sont atténuées. Un important événement remarqué en 1997 et 1998 est la part croissante des importations en provenance du reste du monde, qui ont atteint 14 pour cent en 1997, pour la première fois, et doublé en 1998 pour représenter 29 pour cent des importations. En valeur absolue, les importations palestiniennes en provenance du reste du monde se sont élevées à environ 780 millions de dollars en 1998, grâce à de nouveaux débouchés à l'importation ainsi qu'à un accroissement des importations directes de l'Autorité palestinienne. Tout aussi important est le fait que l'Autorité palestinienne ait été en mesure de confirmer la destination palestinienne d'une part croissante des importations, qui ont toujours transité

par Israël et étaient comptabilisés comme importations en provenance d'Israël. Cela a des conséquences importantes au plan des recettes et des politiques, qui méritent une étude attentive. L'Autorité palestinienne représente un important marché pour les exportations israéliennes : la récente tendance des importations pourrait conduire à une diminution de la part d'Israël dans les importations palestiniennes et à une baisse du niveau absolu des importations en provenance d'Israël.

12. Les importations en provenance de Jordanie, estimées à 30 millions de dollars en 1997, sont passées à 38 millions de dollars en 1998. Ces chiffres sont comparables aux niveaux historiques qui n'ont dépassé les 10 millions de dollars qu'une seule fois, en 1986-1987. D'autre part, les importations en provenance d'Égypte ont atteint le niveau sans précédent de 25 millions de dollars en 1997 et en 1998. Les importations non déclarées, considérées comme occupant une place prédominante dans le commerce palestinien avec l'Égypte, laissent entrevoir des possibilités d'accroissement des importations en provenance d'Égypte. En revanche, l'existence de plus de 50 millions de dollars d'importations enregistrées en provenance de nouvelles sources arabes, qui n'existaient pas il y a deux ans, est l'un des résultats positifs les plus évidents du nouveau cadre de la politique commerciale en vigueur depuis 1994. Alors que les perspectives de revitalisation des exportations palestiniennes vers les marchés arabes restent en grande partie à explorer, il y a là un potentiel commercial qui se dessine dans une direction précédemment inexistante.

13. La caractéristique la plus décevante à coup sûr du commerce extérieur palestinien, ces dernières années, est la mollesse persistante de la croissance des exportations, une part de plus en plus grande du commerce étant détournée vers Israël. Alors qu'Israël absorbait 85 pour cent des exportations palestiniennes en 1990 (et moins encore au cours de la décennie précédente), ce chiffre est passé à 95 pour cent en 1998, au détriment principalement des exportations à destination de la Jordanie ou transitant par ce pays. Les produits fabriqués dans le cadre de contrats de sous-traitance continuent de représenter une part importante des exportations palestiniennes vers Israël, au bénéfice des entreprises israéliennes qui vendent sur les marchés israéliens et étrangers ^{6/}. Récemment, les exportations vers la Jordanie ont fortement baissé, tombant à 20 millions de dollars en 1997 et en 1998, contre 32 millions en 1990 et 125 millions en 1982. Jusqu'à 1982, les exportations vers la Jordanie ou transitant par ce pays représentaient plus de 30 pour cent des exportations palestiniennes. En revanche, les échanges avec l'Égypte sont restés impossibles jusqu'à l'ouverture des frontières en 1994. Ils sont ensuite demeurés marginaux, les exportations qui avaient atteint 1 million de dollars en 1996 ayant diminué depuis lors. Les exportations vers le reste du monde se sont fortement contractées, tombant à 0,5 pour cent des exportations totales en 1998, soit à un niveau compris entre 1 et 4 millions de dollars par an depuis 1993, contre 18 millions en 1990. En termes d'opportunités à l'exportation, les résultats palestiniens enregistrés ces dernières années n'ont guère été satisfaisants.

^{6/} D'après le Bureau central de statistique palestinien, 71 et 69 % des exportations totales de 1996 et 1997, respectivement, étaient des "exportations nationales", le solde figurant principalement sous la rubrique "réexportations".

B. Principaux progrès de la reconstruction et du développement de l'économie palestinienne

14. Dans le contexte du suivi et de l'analyse de l'évolution du commerce, du secteur financier et des services connexes palestiniens, le secrétariat de la CNUCED a entrepris l'examen des principaux progrès réalisés au cours de la période intérimaire (1994-1999) et des tâches à venir, en se fondant à la fois sur sa propre expérience dans ce domaine et sur l'ensemble de la documentation disponible auprès des autres sources qui opèrent sur le terrain ^{7/}. Cet examen a pour but de fournir le cadre général d'analyse des politiques nécessaire à la conception d'activités opérationnelles pertinentes et efficaces dans ces secteurs et au renforcement des capacités consultatives du secrétariat. La section suivante, qui est consacrée à l'exposé des premiers résultats de cet examen, est axée sur les principales réalisations et sur les tâches à venir.

1. Environnement politique

15. La Déclaration de principe signée entre Israël et la Palestine en septembre 1993 prévoyait une période d'autonomie palestinienne d'une durée de cinq ans (1994-1999). L'Autorité palestinienne envisageait de mener à bien au cours de cette période trois tâches importantes. Premièrement, le retrait israélien de vastes zones du territoire palestinien et l'établissement d'un conseil législatif palestinien ainsi que d'une Autorité palestinienne dûment constituée. Deuxièmement, l'achèvement d'ici à 1999 de négociations destinées à résoudre les questions de statut permanent, portant notamment sur les frontières, Jérusalem, les réfugiés, l'eau et la sécurité. Troisièmement, la mise en place de mesures propres à renforcer la confiance de part et d'autre, qui se substitueraient à la confrontation passée et permettraient à l'Autorité palestinienne d'adopter des mesures économiques propices à la reconstruction et au développement.

16. Or, aucune de ces tâches n'avait été achevée au terme de la période intérimaire initialement fixée. Israël s'est bien retiré de la plus grande partie de la bande de Gaza et de la plupart des centres de population de Cisjordanie, mais il n'a pas encore terminé le redéploiement convenu entre les deux parties. L'Autorité palestinienne a été constituée et des institutions de gouvernement ont été mises en place, mais de grandes difficultés l'ont empêchée de développer un secteur public au fonctionnement efficace. Les négociations sur le statut final n'ont pas encore commencé, car les relations entre les deux parties n'ont cessé de se dégrader à partir de 1996 et sont dans l'impasse depuis l'an dernier. Malgré des progrès liés à la constitution de l'Autorité palestinienne, et à la suppression des restrictions en vigueur durant l'occupation, les activités économiques ont souffert et la période intérimaire a été marquée par une baisse prolongée du niveau de vie, accompagnée d'un chômage élevé et fluctuant. L'incertitude politique et la violence ont entraîné des bouclages et un cloisonnement géographique intérieur du territoire palestinien, qui ont eu de graves répercussions économiques. Ces facteurs ont eu des effets négatifs à court terme sur les revenus et l'emploi ainsi qu'un impact à long terme sur la croissance et le développement.

^{7/} L'évaluation complète, exécutée avec le concours d'un consultant de la CNUCED, sera publiée ultérieurement dans l'année.

17. Néanmoins, la formation d'un nouveau gouvernement israélien en juillet 1999 a ranimé l'optimisme quant à la relance du processus de paix et à la sortie de l'impasse israélo-palestinienne. Israël et la Palestine doivent s'attaquer à une double tâche : régler les questions en suspens de la période intérimaire et ouvrir des négociations sur les questions de statut permanent. Dans les deux cas, l'Autorité palestinienne sera confrontée à des choix stratégiques dans le domaine économique. La brève évaluation, exposée ci-après, des principaux progrès réalisés, des déceptions de la période intérimaire et des tâches prioritaires à venir, met en relief quelques unes des principales questions qui se posent à cet égard.

2. Réalisations et tâches inachevées de la période intérimaire

18. L'un des événements les plus marquants de la période intérimaire a été, sans aucun doute, le sérieux effort entrepris par l'Autorité palestinienne pour créer un nouvel environnement économique propice à la croissance et au développement, avec ses succès et ses échecs. On peut distinguer trois grands domaines à cet égard : celui de l'effort institutionnel et juridique, celui de l'infrastructure matérielle et sociale et celui de la politique financière et commerciale.

19. Le principal succès, dans le domaine institutionnel, est la mise en place d'un nouveau cadre gouvernemental constitué de deux pouvoirs : le législatif et l'exécutif. Ensemble, ces deux pouvoirs ont été en mesure de promulguer et d'appliquer de nouvelles lois et mesures qui ont mis fin à certaines des restrictions imposées pendant l'occupation et permis d'apporter un certain soutien au secteur privé. Ces mesures comprennent la nouvelle législation concernant la promotion de l'investissement, les zones industrielles et le secteur bancaire, la réforme fiscale et la sécurité intérieure. On peut discerner par ailleurs des améliorations de l'environnement économique qui sont attribuables au renforcement des institutions entrepris par l'Autorité palestinienne. Il s'agit de la création de ministères constituant un secteur public qui fonctionne, de la collecte des impôts et de la fourniture de services sociaux, de la suppression de diverses mesures qui entravaient l'activité économique et de la création d'un environnement réglementaire favorable à l'investissement, au commerce et à la croissance.

20. En dépit de ces réalisations, le cadre institutionnel demeure fluctuant, si bien que les compétences et les fonctions des différents organismes ne sont pas toujours claires. On peut distinguer à cet égard deux domaines prioritaires où des changements s'imposent d'urgence si l'Autorité palestinienne veut construire une économie moderne et ouverte. Premièrement, le principe de la séparation des pouvoirs doit être adopté et mis en œuvre avec plus de clarté. Il convient de réduire les chevauchements entre l'exécutif et le législatif, qui jouent actuellement en faveur du premier. Deuxièmement, le pouvoir judiciaire, qui a vu sa taille et ses attributions se réduire durant l'occupation, n'a pas bénéficié de toute l'attention qu'il mérite. Revivifier le rôle du Conseil judiciaire suprême et assurer son autonomie et son intégrité doivent avoir la priorité absolue en vue de rétablir le pouvoir judiciaire dans son ensemble, car c'est un facteur essentiel pour la construction de la société civile et l'accélération du développement économique.

21. Dans le domaine de l'infrastructure matérielle, l'Autorité palestinienne est confrontée à la tâche immense qu'implique la rénovation d'un système marqué par ses insuffisances et son manque de fiabilité. L'Autorité palestinienne a reconnu l'urgence de cette tâche à laquelle elle a donné la priorité dans son plan de développement pour la période 1999-2003, avec 48 pour cent de l'investissement public total, destinés par priorité aux secteurs des transports, des eaux usées et de l'énergie. L'ouverture de l'aéroport de Gaza à la fin de 1998 a constitué un pas important vers l'établissement d'un lien aérien avec le monde extérieur. Il convient de signaler également que la Compagnie palestinienne de télécommunications (PALTEL) a considérablement amélioré l'offre de téléphone, fixe et mobile. De même, il faut entreprendre une profonde réforme des services sociaux, en particulier l'éducation et la santé, longtemps négligés, les moderniser et les développer. A cet égard, le récent plan relatif à l'éducation, élaboré par le Ministère du travail, est un premier pas vers la conception d'une stratégie à long terme concernant le système d'éducation. Le secteur de la santé a besoin d'une réforme majeure de façon à étendre la protection de l'assurance aux familles pauvres et à de nombreux autres groupes.

22. A propos des ressources financières, on constate que le Ministère des finances a amélioré sa capacité de collecter les impôts, si bien que les recettes de l'Autorité palestinienne devraient suffire à couvrir les dépenses courantes en 1999. Une telle amélioration de la situation financière de l'Autorité palestinienne permettra d'affecter intégralement l'aide des donateurs à l'investissement public à long terme. Etant donné qu'on s'attend dans quelques années à une diminution de cette aide extérieure, il est essentiel que l'Autorité palestinienne s'y prépare en réformant la fiscalité et en rationalisant les dépenses.

23. Il est évident que le fait que l'Autorité palestinienne soit parvenue à conclure des accords préférentiels ou de libre-échange avec divers partenaires commerciaux est un signe à la fois de perspicacité et d'une vision dynamique des futures relations commerciales extérieures de la Palestine. Les accords commerciaux et de coopération conclus avec le Canada, l'Egypte, l'Association européenne de libre-échange, l'Union européenne, la Jordanie, l'Arabie saoudite, les Etats Unis et d'autres ont mis en place un environnement diversifié propre à stimuler le développement du commerce des biens et services palestiniens au cours des prochaines années. Si les circonstances sur le terrain ne lui ont pas encore permis de tirer pleinement parti de toutes les possibilités offertes par ces nouvelles relations, l'Autorité palestinienne est tout à fait consciente des avantages potentiels que présentent ces accords et elle s'efforce de les traduire en opportunités concrètes pour les producteurs et les commerçants palestiniens.

3. Les défis imminents

24. L'effort de reconstruction place l'Autorité palestinienne devant d'importants défis. La création d'un nouvel environnement porteur passe par le règlement de la question de la souveraineté. Il est indispensable que la négociation du statut permanent soit menée à bien de façon à assurer aux palestiniens le degré de contrôle voulu sur la terre, l'eau et les frontières. Des accords qui seraient ambigus sur cette question fondamentale pourraient être source d'une incertitude et d'une confusion qui mineraient les efforts destinés

à créer un environnement économique propice, à long terme, à la production, au commerce et à la croissance. Une réforme de l'Autorité palestinienne visant à mettre l'accent sur la séparation des pouvoirs et la règle de droit est une autre condition préalable de la modernisation de l'économie.

25. En matière de politique économique, il est possible d'identifier des mesures qui permettront d'éviter aussi bien l'instabilité macro-économique que l'inefficacité micro-économique. Par exemple, des mesures destinées à encourager l'épargne, l'investissement et les exportations, ainsi qu'à limiter les pratiques ayant pour effet de monopoliser certains secteurs de l'économie. L'examen des dispositions monétaires actuelles laisse entrevoir différentes possibilités pour l'avenir. Étant donné la situation économique actuelle, il conviendrait d'envisager la création d'une monnaie palestinienne passant par l'établissement d'un conseil monétaire. Celui-ci exercerait ses fonctions pendant une période transitoire de manière à permettre à la nouvelle monnaie d'établir sa crédibilité, à l'Autorité monétaire de consolider ses compétences de banque centrale et aux marchés financiers de se développer. L'abandon, à terme, de ce régime en faveur d'une monnaie palestinienne indépendante serait la conclusion naturelle du processus de transition, qui aura permis l'établissement de la crédibilité, le renforcement des institutions et le développement des marchés financiers.

26. S'agissant des futurs accords commerciaux, il convient d'insister sur deux principes. Premièrement, les relations commerciales entre Israël et la Palestine continueront d'avoir des implications politiques et économiques profondes. Elles devraient favoriser l'indépendance de la conception et de la gestion de la politique économique palestinienne et non pas la saper. Étant donné la grande disparité qui existe entre les deux économies, un accord commercial prévoyant que la Palestine adopterait simplement la plupart des éléments du régime commercial extérieur actuel d'Israël ne répondrait pas aux objectifs du développement palestinien. Par conséquent, les relations commerciales avec Israël ne devraient pas être soumises à un régime rigide qui figerait la structure actuelle; elles devraient évoluer avec le temps à la faveur de l'abolition des contraintes héritées des décennies passées. Deuxièmement, les accords commerciaux conclus entre la Palestine et ses différents partenaires devraient refléter les besoins dynamiques et les stades successifs du programme palestinien de reconstruction et de développement. Ainsi, le concept du "traitement spécial et différentiel" paraît bien adapté pour permettre le "ré-outillage" de certains secteurs industriels palestiniens qui ont été affaiblis ou évincés du marché dans le passé du fait des économies d'échelle dont bénéficiaient la concurrence étrangère. Les secteurs dont le potentiel commercial est confirmé par des études coûts-avantages approfondies devraient se voir accorder pendant un laps de temps défini un soutien approprié. On pourrait stimuler la transformation structurelle en partant de la substitution des importations pour évoluer vers la promotion des exportations. Sur la base de ces principes, l'Autorité palestinienne pourrait envisager d'autres régimes commerciaux, en déclinant toute la gamme des unions douanières et des zones de libre-échange qu'elle étudie actuellement.

27. Les études que la CNUCED a consacrées ces dernières années aux perspectives de développement durable de l'économie palestinienne ont mis en lumière la nécessité de concevoir une vision du développement palestinien qui repose à la fois sur une appréciation réaliste de la situation économique

palestinienne et sur les leçons pertinentes que l'on a pu tirer de l'expérience d'autres pays 8/. Grâce à cette base solide le secrétariat a été en mesure au cours des deux dernières années de fournir des services consultatifs ciblés à l'Autorité palestinienne. Un retour sur ces questions permet de mettre en relief certains objectifs pertinents, alors que l'Autorité palestinienne s'efforce d'élaborer des principes directeurs dans la perspective des négociations avec Israël sur son statut économique permanent et de prendre des dispositions officielles en vue de son intégration dans le système commercial multilatéral. Il sera indispensable pour mener à bien ces négociations de consentir un intense effort pour élaborer une vision du développement palestinien, correspondant aux objectifs et aux besoins des secteurs public et privé.

28. Le premier objectif concerne les stades successifs de la transformation structurelle. Il apparaît que l'approche appropriée à cet égard serait de mettre l'accent sur la complémentarité entre la substitution des importations et la promotion des exportations comme dynamique fondamentale de la transformation. Les politiques et les régimes commerciaux en découlent naturellement. Le deuxième a trait à la conception d'une stratégie nationale en matière de progrès technologique ainsi qu'à la nécessité pour l'économie palestinienne d'entreprendre l'établissement d'une capacité autonome d'apprentissage technologique. Pour développer cette capacité et permettre à la technologie d'exercer ses fonctions dynamiques de transformation, il faut procéder à de profonds changements, notamment à un accroissement considérable des ressources consacrées à l'éducation et à la recherche scientifique et au développement d'institutions libérales et démocratiques garantissant le libre échange des idées et la libre information. Le troisième objectif se rapporte à la relation entre les secteurs public et privé et à la façon dont elle devrait évoluer avec le temps compte tenu de la situation spécifique de l'économie palestinienne. D'où l'importance de construire l'Autorité palestinienne sur le modèle de "l'autonomie incorporée" (embedded autonomy) inhérente aux "états de développement" caractérisés par l'existence de dirigeants autonomes, dotés d'une bonne formation et compétents 9/. La mise en œuvre de cette approche du renforcement des institutions permettra à l'Autorité palestinienne de jouer un rôle directeur dans divers domaines tout en maintenant sa coopération avec le secteur des entreprises et la société civile et en préservant leur capacité d'initiative.

8/ L'examen le plus récent de ces questions figure dans CNUCED. The Palestinian economy and prospects for regional cooperation. UNCTAD/GDS/SEU/2. Genève, 1^{er} juillet 1998.

9/ Pour l'explication de ces concepts, voir Evans P., *Embedded Autonomy*, Princeton N.J., Princeton University Press, 1995.

Chapitre II

L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

29. Tirant parti des nouvelles possibilités issues des accords économiques israélo-palestiniens de 1994, les travaux du secrétariat de la CNUCED relatifs à l'assistance au peuple palestinien mettent désormais nettement l'accent sur les activités opérationnelles. Cette réorientation vise à fournir une assistance concrète destinée à renforcer le développement des institutions palestiniennes et à créer un environnement porteur pour le secteur privé au moyen diverses modalités de coopération technique. Après l'approbation par l'Autorité palestinienne du "Programme d'activités de coopération technique" de la CNUCED, il a été demandé au secrétariat de fournir une assistance technique dans des domaines prioritaires. Depuis 1995, le secrétariat de la CNUCED a ainsi envoyé plus de 20 missions consultatives dans 12 domaines et élaboré des propositions de projets qui ont toutes été acceptées par les ministères compétents de l'Autorité palestinienne. Le tableau 2 récapitule les projets de la CNUCED actuellement en cours d'exécution ou envisagés. Jusqu'ici, le secrétariat est parvenu à mobiliser 31 pour cent des fonds destinés à l'assistance technique nécessaire aux projets en cours d'exécution ou envisagés, mais ce pourcentage a baissé car l'an dernier les financements nouveaux n'ont pas été à la hauteur des nouvelles propositions de projets.

30. L'examen à mi-parcours de la CNUCED a permis de souligner que les activités d'assistance au peuple palestinien devaient désormais viser à produire un impact économique bénéfique et direct. Pour maintenir la base technique de ses activités opérationnelles au cours de la période considérée, le secrétariat a exécuté deux études, publiées en 1998, sur les questions auxquelles l'économie palestinienne se trouvera confrontée au cours de la période intérimaire et au-delà 10/. Au milieu de 1999, le secrétariat fournissait des services consultatifs et/ou dispensait une formation dans dans les huit domaines mentionnés dans la section A ci-dessous. Ces activités sont financées en tout ou en partie par le budget ordinaire, le PNUD, l'UNITAR et des sources bilatérales. Des services consultatifs ont été fournis, des propositions de projets élaborées et des nouvelles demandes reçues dans six autres domaines, indiqués dans la section A ci-dessous, mais les financements nécessaires n'ont pas encore été mobilisés.

A. Activités opérationnelles mises en route

1. Etude de faisabilité concernant l'établissement d'une zone industrielle à Naplouse

31. Ce projet, mis en chantier au début de 1998 grâce à un financement du PNUD, était pratiquement achevé au milieu de 1999. Il comportait l'exécution par la CNUCED d'une étude complète de la faisabilité de la zone industrielle envisagée à Naplouse, en étroite coopération avec le Ministère de l'industrie de l'Autorité palestinienne et l'Office palestinien des zones industrielles et des

10/ CNUCED. Palestinian merchandise trade in the 1990s: opportunities and challenges. UNCTAD/GDS/SEU/1. Genève, 23 janvier 1998; CNUCED. "The Palestinian economy..." op. cit.

zones franches (PIEFZA). Cette étude s'est accompagnée de la mise au point d'un plan directeur maximisant le potentiel de développement du site tout en réduisant au minimum l'impact sur l'environnement et en répondant aux besoins des entreprises cherchant un endroit où s'implanter pour assurer leur expansion, se délocaliser, ou encore lancer une nouvelle activité. Après un dernier examen par l'Autorité palestinienne et la CNUCED, l'étude a été présentée en avril 1999 à un groupe composé de 80 hauts fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, du PIEFZA, des collectivités locales, des institutions du secteur privé, des investisseurs potentiels et des représentants de la communauté des donateurs. La CNUCED a appris ultérieurement que les donateurs bilatéraux envisageaient de financer une partie des dépenses de développement hors site, tandis qu'un consortium de promoteurs privés était en voie de formation pour financer l'infrastructure du site et gérer la zone d'aménagement industriel. Le PIEFZA a demandé à la CNUCED et au PNUD de poursuivre leur assistance afin de mener à bien la préparation du matériel promotionnel destiné à attirer les investisseurs, l'organisation d'une mission promotionnelle dans la région et l'établissement d'un bureau du PIEFZA à Naplouse. Dans la mesure où ses ressources limitées le permettront, la CNUCED espère donner une suite favorable à cette requête.

2. Promotion de la coopération entre l'Autorité palestinienne et l'Egypte et la Jordanie aux fins d'améliorer les services sous-régionaux liés au commerce

32. Ce projet vise à mettre à profit les avancées du processus de paix engagé depuis 1993 aux fins de consolider et de mettre en application les accords conclus entre les partenaires dans le domaine des procédures douanières, de la coordination des transports et de la rationalisation des services et des opérations liées au commerce. Le PNUD a approuvé le financement du projet, qui a démarré à la fin de 1998. Les activités programmées dans le cadre de ce projet ont été structurées et exécutées dans l'ordre suivant :

- Désignation de trois points focaux nationaux au sein du gouvernement;
- Recrutement d'une équipe de six consultants nationaux en matière de projets;
- Exécution d'études sur le terrain, rédaction et mise au point de six rapports techniques;
- Tenue d'un atelier à l'intention des experts égyptiens, jordaniens et palestiniens;
- Organisation d'un voyage d'étude pour un groupe d'experts égyptiens, jordaniens et palestiniens; et
- Convocation d'une réunion gouvernementale tripartite pour décider de la suite à donner.

Tableau 2

Assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien :
Etat récapitulatif au 1^{er} août 1999

Intitulé du projet	Budget approximatif a/	Ministère de contrepartie de l'AP b/	Dépenses approximative 1998 a/	Sources de financement	Etat d'avancement
1. Etude de faisabilité concernant la zone industrielle de Naplouse	\$260,000	Industrie; PIEFZA	\$260,000	PNUD	Achèvement prévu fin 1999
2. Promotion de la coopération sous-régionale entre l'AP, l'Egypte et la Jordanie	\$110,000	Economie et commerce	\$110,000	PNUD	Achèvement prévu fin 1999
3. Programme de formation à la diplomatie du commerce international	\$70,000	Economie et commerce	\$25,000 \$23,000 \$22,000	UNITAR CNUCED PNUD	Achèvement prévu fin 1999; activités de suivi requises en 2000
4. Renforcement de l'efficacité commerciale (Pôle commercial palestinien)	\$220,000	Economie et commerce	\$90,000 \$30,000	Italie (MED 2000) PNUD	Achèvement première phase prévu fin 1999; activités de suivi requises en 2000
5. Directives pour la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce (TRAINFORTRADE)	\$230,000	Economie et commerce	\$50,000	PNUD	Activités préliminaires en 1998; évaluation des besoins imminente
6. Directives pour le développement durable de l'économie palestinienne; SEP	\$35,000	Economie et commerce	\$35,000	CNUCED	Services consultatifs d'experts et de membres du personnel 1998-1999
7. Promotion de l'investissement	\$10,000	Economie et commerce; PIEFZA	\$10,000	PNUD	Participation d'experts de l'AP au projet régional
8. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration douanière	\$260,000	Finances	\$15,000	CNUCED	Evaluation et présentation du SYDONIA fin 1999
9. Renforcement des capacités en matière de gestion et d'analyse de la dette	\$525,000	Finances	-	-	Proposition de projet prête- en instance de financement en 1999
10. Renforcement des capacités administratives et institutionnelles du port de Gaza (législation portuaire/cellule portuaire)	\$65,000	Planification et coopération internationale	-	-	L'AP doit obtenir le financement nécessaire des donateurs en 1999
11. Renforcement des capacités du secteur national des assurances	\$155,000	Finances	-	-	Services consultatifs demandés fin 1999
12. Appui au développement des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)	-	Economie et commerce; PIEFZA	-	-	Mission d'évaluation des besoins prévue fin 1999
13. Séminaire sur l'achat et le commerce internationaux de produits alimentaires stratégiques	\$60,000	Approvisionnement	-	-	Proposition de projet prête : en instance de financement
14. Etablissement de séries statistiques sur le commerce international palestinien	\$130,000	BCSP	-	-	Proposition de projet prête : en instance de financement
TOTAL: 14 projets	\$2,130,000	7 institutions de contrepartie	\$670,000	Quatre sources de financement	Huit projets en cours; six en instance de financement

a) les chiffres du budget et des dépenses sont approximatifs (les frais généraux d'administration n'étant pas compris dans toutes les activités)

b) AP, Autorité palestinienne; PIEFZA, Office palestinien des zones industrielles et des zones franches; SEP, statut économique permanent; EMPRETEC, Développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises; BCSP, Bureau central de statistique palestinien.

33. Au milieu de 1999, toutes les activités relatives aux projets, excepté le dernier mentionné ci-dessus, étaient achevées. Tous les documents techniques établis pour celui-ci ont été distribués aux participants avant l'atelier et ont servi de référence pour ses travaux. Il s'agit des quatre documents suivants : aperçu général, conclusions et recommandations; procédures douanières, procédures et processus de passage en douane; transport terrestre : réglementation, formalités et procédures; télécommunications et services d'information commerciale 11/. L'atelier du projet s'est tenu à Ramallah du 19 au 21 juin 1999, et 40 experts égyptiens, jordaniens et palestiniens ont participé activement à toutes les séances. En outre, des membres du personnel de la CNUCED et du PNUD ont facilité les travaux, tandis que des représentants de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO) et de l'initiative commerciale suisse pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont également apporté leur contribution aux discussions.

34. Les travaux de fond de l'Atelier se sont déroulés en trois séances axées chacune sur l'un des secteurs considérés. Les contributions d'experts et autres participants ont enrichi le débat et contribué à orienter les résultats en fonction de paramètres prospectifs, pertinents et réalisables. La dernière séance de l'Atelier a été consacrée à l'élaboration de recommandations spécifiques visant les mesures que les partenaires devraient prendre pour améliorer les services liés à leurs échanges commerciaux réciproques. Les participants ont examiné les propositions présentées sous les trois rubriques suivantes : questions à traiter au plan des politiques, questions à régler au niveau sous-régional et questions relevant du niveau national (AP). Ils ont examiné en outre un plan d'action tripartite destiné à assurer l'application des recommandations formulées sous ces trois rubriques. A la fin de l'Atelier, les participants ont adopté des "conclusions arrêtées d'un commun accord" qui seront examinées pour suite à donner par les trois partenaires lors d'une réunion intergouvernementale que ceux-ci tiendront dans le cadre du projet avant la fin de 1999.

35. Cet Atelier a fourni aux trois partenaires la première occasion de discuter des problèmes techniques soulevés par les services liés à leurs échanges commerciaux réciproques et leur a permis de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour régler ces questions par une coopération régionale ainsi que de définir les priorités. Dans les conclusions qu'ils ont arrêtées d'un commun accord, les participants sont convenus de séparer le traitement des questions relatives aux politiques de celui des problèmes techniques urgents dont la solution devait intervenir au niveau soit sous-régional soit national. Cette démarche facilite la mise en œuvre et témoigne de la maturité avec laquelle chaque partenaire a conscience de ses responsabilités et des résultats qui peuvent raisonnablement être envisagés. Ce travail technique de base pourrait notamment aider les trois partenaires à se mettre d'accord sur des questions spécifiques, ce qui apporterait des éléments utiles au dialogue constructif engagé avec Israël pour trouver des solutions, applicables et acceptables de part et d'autre, aux obstacles techniques qui continuent d'entraver le commerce extérieur palestinien.

11/ Leur publication est prévue pour fin 1999.

3. Programme de formation à la diplomatie du commerce international

36. Les activités prévues au titre de ce programme, qui est financé conjointement par la CNUCED, le PNUD et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) visent à familiariser les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, les acteurs du secteur privé, les universitaires et les journalistes avec le fonctionnement du système commercial multilatéral et à leur présenter les options qu'il offre en matière de politique commerciale; à aider l'Autorité palestinienne à formuler une politique commerciale adaptée aux besoins et aux conditions de la région; à élaborer du matériel de formation à la diplomatie du commerce adapté aux conditions locales. Deux sessions portant l'une sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le commerce des marchandises, l'autre sur les questions de propriété intellectuelle se sont tenues avec succès en novembre 1998 et en mai 1999, respectivement. Un colloque de haut niveau a par ailleurs été organisé pour mettre au courant les hauts fonctionnaires de l'Autorité palestinienne.

37. Les sessions de formation aussi bien que le colloque se sont caractérisés par des débats animés et ont permis de mettre au point le matériel de formation à usage local et les premières mesures concrètes visant à créer une base de savoir sur ces questions dans les secteurs public et privé au sein de l'Autorité palestinienne. L'Autorité palestinienne s'est félicitée du lancement de ce programme de formation, qui a renforcé son pouvoir de négociation aux niveaux bilatéral et multilatéral, et a souligné la nécessité de le poursuivre. Une troisième session de formation portant sur les stratégies et techniques de négociation commerciale est prévue vers la fin de 1999. Entre-temps, la Palestine a participé activement aux séances de réflexion organisées par la CNUCED à Genève et dans la région dans le cadre du projet régional financé par le PNUD en vue d'aider les Etats arabes et l'Autorité palestinienne à mener à bien leur intégration dans le système commercial multilatéral. L'Autorité palestinienne a demandé à bénéficier de services consultatifs suivis de la part de la CNUCED dans ce domaine.

4. Renforcement de l'efficacité commerciale : Pôle commercial palestinien de Ramallah

38. Dans le prolongement des activités initiales financées par un projet régional du PNUD à la fin de 1998, la CNUCED a affecté les contributions extra-budgétaires fournies par le gouvernement italien dans le cadre du programme MED-2000 au financement de la phase de démarrage des activités de ce projet en 1999. Le pôle commercial palestinien de Ramallah est envisagé sous la forme d'un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, placé sous la gouverne d'un comité directeur composé des trois partenaires potentiels du pôle. Le pôle de Ramallah est actuellement hébergé par le Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne en attendant de trouver un hôte du secteur privé lorsqu'il sera pleinement opérationnel.

39. Le pôle de Ramallah a pour principal objectif de coordonner la fourniture de services d'appui commercial aux milieux d'affaires palestinien et d'encourager la participation au commerce régional et mondial de nouvelles sociétés et de nouveaux chefs d'entreprises, en particulier dans les secteurs des PME. A cet effet, il remplira un quadruple rôle : coordination et orientation; promotion; collecte et diffusion d'informations sur les opportunités de commerce

électronique; coopération et liaison avec les pôles commerciaux des pays voisins et plus éloignés. Au terme de la première phase du projet, le pôle de Ramallah aura été enregistré, son site web sera en service, sa clientèle se sera élargie, un "guide des services d'appui commercial en Palestine" aura été publié, son personnel aura reçu une formation en collaboration avec d'autres pôles commerciaux de la région et des dispositions visant à assurer une diffusion large et systématique des informations sur les opportunités de commerce électronique auront été prises. Si le potentiel de ce projet est pleinement réalisé, les activités de suivi, la formation et l'extension du concept de pôle commercial en vue d'y relier Gaza exigeront de nouveaux financements d'origine extra-budgétaire en 2000.

5. Directives pour la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce : TRAINFORTRADE

40. Il a été demandé à la CNUCED, en 1997, de fournir une assistance technique dans le domaine prioritaire que constitue la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce. A l'issue d'une mission consultative, le secrétariat a proposé des activités de projet portant notamment sur l'élaboration de matériel de formation, l'organisation d'ateliers de formation et la fourniture de services consultatifs pour le renforcement des capacités locales de formation. Des activités préliminaires financées par le projet régional du PNUD ont permis à des formateurs palestiniens de participer aux séminaires organisés par la CNUCED, en 1998 et 1999, à l'intention des formateurs et des personnes chargées de l'élaboration des cours. Pour continuer sur sa lancée dans ce domaine, l'Autorité palestinienne a demandé à la CNUCED de superviser une équipe d'experts locaux chargée d'évaluer les besoins de formation et d'établir une stratégie et un programme de formation. Ces travaux serviront de base aux efforts ultérieurs de mobilisation des ressources en vue de renforcer les capacités palestiniennes de formation dans ce domaine, qui prend de plus en plus d'importance à mesure que l'économie palestinienne s'ouvre au commerce international. La CNUCED espère pouvoir donner une suite favorable à cette demande.

6. Directives concernant le développement durable de l'économie palestinienne : statut économique permanent israélo-palestinien

41. La contribution initiale apportée par la CNUCED dans ce domaine, en réponse à une demande émanée en 1998 de l'Autorité palestinienne et de l'UNSCO, a incité le Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne à solliciter la poursuite de l'assistance dans le secteur des services consultatifs en matière de politiques commerciale et économique. Dans le cadre de la préparation aux négociations avec Israël sur le statut économique permanent et de son intégration au système commercial multilatéral, l'Autorité palestinienne a demandé à la CNUCED d'intensifier ses services consultatifs et de mettre à sa disposition les compétences appropriées, notamment dans le domaine de l'élaboration de la politique commerciale, des questions monétaires, de l'investissement et de la coopération régionale, et de la modélisation économique. Dans la mesure où les ressources budgétaires disponibles le permettront, le secrétariat fera de son mieux pour donner une réponse favorable aux requêtes de l'Autorité palestinienne. Il aura toutefois besoin d'un soutien extra-budgétaire pour fournir des services consultatifs suivis et aussi divers que ceux que requiert l'Autorité palestinienne, qui entre dans une phase

critique des négociations économiques et commerciales au niveau bilatéral et multilatéral.

7. Promotion de l'investissement

42. Dans le cadre des activités que la CNUCED est chargée d'exécuter au titre du projet régional du PNUD, l'Autorité palestinienne a participé à des séminaires et à des colloques organisés en 1998 et en 1999 sur l'investissement aux niveaux régional et mondial. Elle est sur le point de créer son propre office de promotion de l'investissement et envisage d'adhérer à l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement. Des consultations avec l'Autorité palestinienne portant sur ses besoins spécifiques d'assistance technique dans ce domaine sont prévus ultérieurement cette année afin d'assurer qu'elle bénéficie de la gamme complète des compétences dont dispose la CNUCED dans ce secteur clé.

8. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration douanière

43. Depuis les missions consultatives que la CNUCED a exécutées à ce sujet en 1996 et en 1997, la proposition de projet qu'elle a établie est restée en suspens. A la suite de la demande d'évaluation de la compatibilité technique du SYDONIA avec le cadre commercial palestinien que la Direction générale des douanes et des impôts indirects de l'Autorité palestinienne a formulée en mai 1999, de nouvelles consultations se sont ouvertes. La Direction étudie diverses propositions d'assistance technique, dont un projet du PNUD portant sur la formation douanière, l'adhésion à l'Organisation mondiale des douanes et l'assistance technique bilatérale.

44. A l'issue de consultations avec l'Autorité palestinienne et le PNUD, il a été décidé que la CNUCED préparerait une nouvelle mission consultative confiée à un expert en douanes et à un membre du personnel de la CNUCED et chargée d'évaluer les besoins de l'Autorité palestinienne en matière de technologies de l'information dans le domaine des procédures et des données douanières ainsi que de présenter le programme SYDONIA à une groupe de fonctionnaires des services douaniers et commerciaux de l'Autorité palestinienne. Cette présentation comprendra une séance consacrée aux propositions formulées par la CNUCED et le PNUD en matière d'administration douanière. Cette séance conjointe, qui réunira des hauts fonctionnaires de l'Autorité palestinienne et des représentants de la communauté des donateurs, aura pour objet de présenter un ensemble cohérent d'activités d'assistance technique identifiées par l'Autorité palestinienne et d'éveiller l'intérêt de donateurs potentiels pour les propositions de la CNUCED et du PNUD.

B. Activités opérationnelles envisagées

45. Les besoins supplémentaires d'assistance technique que ses études et ses consultations avec les organismes de contrepartie de l'Autorité palestinienne ont permis d'identifier exigent de la CNUCED qu'elle poursuive son action. Des besoins spécifiques ont ainsi été recensés dans divers domaines où elle est déjà active et dans d'autres où elle n'a encore rien entrepris. Ses compétences institutionnelles et son engagement à fournir une assistance concrète dans ce domaine ne sont plus à démontrer. Dans un certain nombre de domaines, cependant,

elle n'a pas été en mesure de répondre à toutes les demandes d'assistance de l'Autorité palestinienne ou de mettre en œuvre des propositions de projets à des stades avancés de conception. La capacité de financement limitée que procurent à la CNUCED ses ressources ordinaires et extra-budgétaires apparaissent comme le principal obstacle à une intensification de son assistance au peuple palestinien.

1. Renforcement des capacités de gestion et d'analyse de la dette

46. A la suite d'une demande de l'Autorité palestinienne et d'une mission consultative de la CNUCED, intervenues en 1998, le secrétariat a parachevé, en consultation étroite avec le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne, une proposition de projet visant à venir en aide à celle-ci dans le domaine clé de la gouvernance. Cette proposition comporte les quatre volets suivants: mise en place de l'environnement institutionnel du Bureau de la dette de l'Autorité palestinienne; informatisation de ce bureau, où sera installé le système de gestion et d'analyse de la dette de la CNUCED (DMFAS 5.1); compilation en arabe de DMFAS 5.1; enfin, exécution d'une étude sur le financement de l'investissement public et l'utilisation optimale des instruments de la dette publique.

47. En conséquence, l'Autorité palestinienne recherche actuellement un financement pour ce projet auprès de donateurs bilatéraux en vue de le mettre à exécution avant la fin de 1999. Le Fonds monétaire international (FMI) s'est félicité des initiatives prises par la CNUCED dans ce domaine qu'il considère comme d'importance vitale pour le développement de la capacité de gestion de la dette de l'Autorité palestinienne et il a assuré à la CNUCED qu'il était disposé à fournir, s'il en était besoin, un appui technique lors de la phase d'exécution. La contribution évidente de ce projet à l'amélioration de la gestion financière et de la transparence devrait inciter les donateurs et l'Autorité palestinienne à faire en sorte pour qu'il démarre rapidement.

2. Renforcement des capacités administratives et institutionnelles pour l'exploitation du port de Gaza

48. Depuis la mission consultative que la CNUCED a exécutée en 1995, les activités entreprises pour donner suite à ce projet ont été suspendues en attendant qu'une décision finale intervienne au sujet des dispositions à prendre en vue de la construction et de l'exploitation du port de Gaza. Entre-temps, les pays donateurs ont achevé les études techniques et institutionnelles pertinentes. En mai 1999, le Ministère de la planification et de la coopération internationale a demandé à la CNUCED, au nom de la Commission du port de Gaza, qu'elle reconduise l'assistance apportée à ce titre, notamment dans le domaine de l'élaboration d'une législation portuaire. L'Autorité palestinienne a proposé de s'adresser aux donateurs pour obtenir le financement nécessaire.

49. En réponse à cette requête, le secrétariat a proposé d'envoyer à Gaza une mission portuaire de la CNUCED pour étudier la question de l'élaboration d'une législation portuaire. La nécessité d'approfondir certaines questions techniques et commerciales découlant des études économiques et techniques exécutées par les donateurs, a conduit à l'élaboration d'une proposition supplémentaire. Celle-ci prévoit que la mission envisagée présenterait également une proposition de projet d'assistance technique complémentaire en vue de la création d'une cellule

portuaire, qui pourrait faire office de secrétariat technique de la Commission du port de Gaza et constituer l'embryon de la future autorité portuaire. Elle superviserait la planification, la construction et la mise en service du port et assurerait la coordination nécessaire entre les aspects juridiques, l'ingénierie, l'environnement, la sécurité et les autres volets techniques du projet. La décision finale quant à la forme que pourrait prendre la participation de la CNUCED à ce projet vital, notamment aux activités à entreprendre en aval, comme la mise en valeur des ressources humaines (TRAINMAR), ne sera prise qu'à l'issue de nouvelles consultations avec l'Autorité palestinienne.

3. Renforcement des capacités du secteur national des assurances

50. Les services consultatifs fournis par la CNUCED en 1996 et en 1997 ont permis au Contrôleur des assurances de l'Autorité palestinienne d'influer sur l'élaboration de la législation des assurances, la définition du rôle de l'autorité de surveillance et le fonctionnement effectif du fonds d'indemnisation des victimes des accidents de la route. Une série de mesures juridiques, institutionnelles, administratives et organisationnelles ont été esquissées pour mener à bien ces tâches, portant notamment sur la formation technique des personnes chargées d'élaborer la politique en matière d'assurance, ainsi que de déterminer les primes et leur ventilation. La mission consultative de suivi initialement prévue pour la fin de 1998 a été suspendue en attendant que l'Autorité palestinienne ait élaboré sa stratégie dans ce secteur, qui se trouve actuellement dans une situation critique du fait du sous-développement de la profession des assurances et des difficultés qui en découlent pour la régulation du marché.

4. Appui au développement des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)

51. A la suite de la présentation par la CNUCED du projet de zone industrielle de Naplouse (voir ci-dessus), le PIEFZA a exprimé de l'intérêt pour la mise en œuvre du programme EMPRETEC, éventuellement dans le cadre du Centre de développement technologique que l'Autorité palestinienne prévoit actuellement d'implanter à Khadoury (Cisjordanie). Bien que les sources de financement potentielles restent à identifier, la CNUCED espère être en mesure de donner une suite favorable à cette requête en dépêchant auprès de l'Autorité palestinienne, au deuxième semestre de 1999, une mission d'évaluation et de programmation de l'EMPRETEC.

5. Séminaire sur l'achat et le commerce internationaux de produits alimentaires stratégiques

52. Des missions consultatives de la CNUCED ont esquissé en 1995 et en 1997 un certain nombre de mesures en vue d'entreprendre une action immédiate dans le cadre d'un projet d'assistance technique comportant notamment un séminaire sur le commerce des produits alimentaires et la gestion des approvisionnements. Après l'approbation du projet par l'Autorité palestinienne, les consultations y relatives attendent un financement. Toutefois, l'ouverture croissante du marché palestinien aux importations en provenance des marchés internationaux de produits rend encore plus pertinentes les qualifications et les connaissances que ce projet permettra de diffuser.

6. Etablissement de séries statistiques sur le commerce international palestinien

53. Aucune activité n'a été entreprise dans le prolongement des missions consultatives que la CNUCED a effectuées en 1996 et en 1997. Les consultations avec le Bureau central de statistique palestinien se sont toutefois poursuivies.

C. Mobilisation des ressources, harmonisation et coordination

54. Le Plan à moyen terme pour 1998-2001 enjoint à la CNUCED de prendre en compte les dispositions que prennent les autres organisations internationales pour renforcer les synergies, éviter les chevauchements et coordonner les activités apparentées. Comme il a été indiqué, les propositions d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien restent en suspens dans un certain nombre de domaines faute de ressources suffisantes pour accorder une assistance rapide, efficace et complète en réponse aux demandes prioritaires de l'Autorité palestinienne auxquelles il n'a pas encore été donné suite. Si le secrétariat et l'Autorité palestinienne poursuivent leurs efforts à cet égard, la multiplicité des besoins et la concurrence entre les organisations pour obtenir les ressources limitées que fournissent les donateurs bilatéraux et multilatéraux jouent au désavantage des propositions de la CNUCED. C'est peut-être là en partie la conséquence de l'insuffisance des dispositions existant en matière de coordination interorganisations et de liaison entre organisations, donateurs et bénéficiaires, mais l'absence de la CNUCED sur le terrain a également limité ses possibilités d'interaction avec les donateurs et les autres organisations. Si l'image de la CNUCED sur le terrain a bénéficié des activités de projets qui ont démarré en 1998 et en 1999, et si les contacts avec les autres organisations impliquées se sont intensifiés, l'accès aux financements ne s'en est pas encore amélioré pour autant. Dans ces conditions, il est clair que les propositions d'assistance technique du secrétariat ont besoin d'un soutien plus vigoureux de la part des donateurs et des Etats membres de la CNUCED.

55. Comme le prévoit le Plan à moyen terme, les activités que mène la CNUCED dans ce domaine sont étroitement coordonnées avec celles des organisations internationales compétentes. Dans un certain nombre de domaines, des accords ont été passés avec le PNUD, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour les Etats arabes (BREA) et de son Programme d'assistance au peuple palestinien (PAPP), pour le financement et l'exécution des projets de la CNUCED dans le cadre d'une démarche de coopération croissante dans les domaines d'intérêt commun. De même, la CNUCED tire profit d'un échange régulier d'informations avec l'UNESCO et participe aux réunions interorganisations et aux activités connexes. Le secrétariat a par ailleurs intensifié la coopération et les échanges d'informations avec d'autres organisations, notamment la CESAO, l'UNITAR, la Banque mondiale, le FMI et les organisations non gouvernementales qui apportent une assistance au peuple palestinien. Comme l'a noté toutefois l'examen à mi-parcours, il faudrait encore améliorer la coordination interorganisations et envisager une présence accrue sur le terrain.

56. Les activités du secrétariat concernant l'assistance au peuple palestinien font intervenir ses différentes divisions organiques et sont coordonnées par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement (DGDS). Le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 prévoyait au total 48 mois de travail d'administrateur pour la DGDS au titre de cette fonction d'appui, venant

s'ajouter aux mois de travail attribués aux activités de projets destinées à être exécutées par le personnel des divisions concernées. En outre, dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé que ce programme de travail continuerait d'être exécuté par un coordonnateur spécial, secondé par un autre membre du personnel. Par suite des difficultés budgétaires et des contraintes de personnel rencontrées au cours de la période considérée, la moitié seulement des mois de travail d'administrateur ont été effectivement disponibles au cours de l'exercice. Il a cependant été possible d'identifier un poste vacant pour le recrutement du coordonnateur, qui est attendu en fin d'année. De plus, en réponse à la demande du secrétariat de la CNUCED, le gouvernement néerlandais a décidé de financer un poste d'expert associé dans ce domaine du programme, qui aidera le secrétariat à renforcer sa capacité de réponse aux divers besoins d'assistance technique de l'Autorité palestinienne. Ce complément de personnel devrait permettre au secrétariat de soutenir et d'intensifier, au cours du prochain exercice biennal, le rôle qu'il remplit en matière de consultation et de formation dans le cadre de l'assistance au peuple palestinien.

D. Activités futures au titre du programme de travail du secrétariat pour 2000-2001

57. Les activités envisagées dans le cadre du budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 poursuivent la mise en oeuvre des grandes orientations déjà définies pour l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Deux rapports annuels sur l'assistance au peuple palestinien destinés à être présentés à l'examen du Conseil du commerce et du développement rendront compte des études et des activités opérationnelles exécutées par le secrétariat. Celui-ci : a) achèvera l'évaluation, commencée cette année, du commerce, de l'investissement et des services connexes palestiniens au cours de la période intérimaire, et étudiera plus particulièrement leur intégration dans la nouvelle économie mondiale ainsi que les futures orientations de la politique nationale et de la coopération régionale; b) actualisera et poursuivra la mise au point de son cadre quantitatif d'analyse des perspectives de croissance de l'économie palestinienne et procédera à son installation dans les institutions de prévision et de programmation économiques de l'Autorité palestinienne; c) fournira, à la demande de l'Autorité palestinienne, des services consultatifs destinés à renforcer les capacités administratives et institutionnelles des secteurs public et privé dans le domaine du commerce international et de l'investissement privé et des services connexes palestiniens; d) dispensera une formation de groupe sur l'économie palestinienne et le système commercial multilatéral et sur la coopération régionale à l'appui de l'investissement et du commerce palestiniens; e) élaborera des projets de terrain destinés à promouvoir la coopération régionale palestinienne en matière de développement du commerce et de l'entreprise. Dans l'exécution de son programme de travail, le secrétariat maintiendra des consultations étroites avec la Palestine et s'efforcera de parvenir à une harmonisation et à une coordination accrues avec les autres organisations internationales présentes sur le terrain.

E. Impact et évaluation

58. Depuis la CNUCED IX, le recentrage sur les activités de coopération technique a permis d'apporter une réponse adéquate aux besoins naissants de l'Autorité palestinienne dans des domaines de compétence clés de la CNUCED. La

consolidation des capacités de la CNUCED se poursuivra dans le cadre d'une série de projets qui seront exécutés en étroite coopération avec d'autres organisations et avec les bénéficiaires de l'Autorité palestinienne afin de renforcer les synergies. Cette démarche devrait déboucher sur la fourniture d'un appui technique à l'Autorité palestinienne, à un stade crucial de la reconstruction et du développement. En aidant l'Autorité palestinienne à développer les capacités institutionnelles et administratives indispensables à l'élaboration de saines politiques, l'assistance que la CNUCED fournit au peuple palestinien aide aussi la Palestine à devenir un acteur à part entière sur la scène économique régionale et mondiale. En conséquence, l'assistance de la CNUCED contribue à préparer le terrain à l'intégration de l'économie palestinienne dans l'économie régionale et mondiale. Aucun projet n'ayant encore été mené à son terme tandis que d'autres démarrent, une évaluation systématique de l'impact des activités de coopération technique reste à faire. Le secrétariat a néanmoins entrepris un travail d'évaluation limité à partir des informations en retour émanant des bénéficiaires de l'Autorité palestinienne, dont les résultats seront présentés officieusement au Conseil lors de l'examen de cette question.

59. On peut néanmoins citer un certain nombre de facteurs attestant la pertinence de l'assistance technique de la CNUCED et l'existence d'une demande : le nombre de demandes de services consultatifs, les missions effectivement réalisées, la suite donnée par la CNUCED et l'Autorité palestinienne afin de mobiliser les ressources nécessaires aux projets et l'étroite coopération établie à cet égard. Les financements extra-budgétaires déjà approuvés par différentes sources au titre de projets dont l'exécution est prévue en 1998-1999 témoignent aussi de la qualité de ce programme. La couverture par la presse, l'intérêt des lecteurs et les diverses citations qui ont été faites des deux dernières études de la CNUCED sur le sujet viennent en outre confirmer l'utilité du travail sur l'économie palestinienne auquel se livre celle-ci. Ainsi, la première de ces deux études a fait l'objet d'articles parus dans deux journaux en langue arabe (Londres et Ramallah) et dans un grand journal financier international (Londres), des interviews ont été accordées à trois émetteurs radiophoniques internationaux (Genève et Washington), une agence de presse internationale y a consacré une dépêche (Londres) et elle figure comme référence sur le commerce palestinien dans une publication d'informations économiques ayant une large audience. Cette couverture médiatique a suscité une grande demande d'exemplaires du document de la part d'institutions universitaires et d'organismes d'analyse des politiques, d'organisations internationales de développement et de ministères de l'Autorité palestinienne. La deuxième, publiée en 1998, a éveillé un nouvel intérêt chez les lecteurs, spécialement parmi les fonctionnaires et les négociateurs de l'Autorité palestinienne, qui se sont appuyés sur elle pour élaborer leur position dans le cadre du premier projet SEP mentionné ci-dessus. L'expérience a montré que les communiqués de presse et les notes de la CNUCED aux correspondants sont nécessaires pour faire apprécier plus largement des spécialistes les travaux de la CNUCED que ne le permettrait le seul recours aux circuits de distribution traditionnels.

60. Quant aux points faibles sur lesquels un effort reste à faire, les difficultés rencontrées sur le terrain sont la principale cause d'interruption, de retard ou de tout autre entrave à la bonne exécution des activités de coopération technique. L'incertitude de la situation politique et de la sécurité depuis 1996, conjuguée au manque de présence régulière sur le terrain, a gêné quelque peu les communications avec les partenaires de l'exécution des projets,

les contacts avec les donateurs et le suivi avec les autres organisations. Les instances de coordination interorganisations sont surchargées du fait de la multiplicité des organismes qui font appel à leurs services et les organisations non établies sur le territoire palestinien ne sont guère en mesure de mettre à profit les mécanismes de coordination sur le terrain.

61. En raison des circonstances politiques générales qui influent sur la question, l'impact des études et des recommandations sur l'élaboration effective des politiques est plus difficile à mesurer. Cependant, le fait que l'Autorité palestinienne approuve les activités de coopération technique proposées par la CNUCED sur la base des résultats de ses études et de ses analyses, montre clairement que leur principal bénéficiaire reconnaît que les projets de la CNUCED sont aptes à modifier le cadre politique et institutionnel. Bien que ce programme de travail soit de plus en plus conçu "en réponse à la demande", par le biais de contacts et d'un dialogue réguliers ainsi que par l'examen officiel au sein du Conseil du commerce et du développement de l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien au cours de l'exercice, il prend néanmoins aussi en compte les intérêts et les préoccupations de l'ensemble des membres de la CNUCED.
